



RENTRÉE 2022

Scolarisation des enfants de moins de 3 ans

À partir de 2 ans révolus (né en 2020) un enfant peut être scolarisé. La commune délivre le certificat d'inscription, mais l'admission est de la responsabilité du directeur d'école, sous réserve des places disponibles.

La commune déléguée de Vire met en œuvre un dispositif d'accueil des enfants de moins de trois ans dans l'école Jean Moulin. La classe est adaptée aux besoins des tout-petits (couches acceptées, cantine sur place...).

Un enseignant, une éducatrice de jeunes enfants et une ATSEM accompagnent les enfants et leurs parents vers l'entrée en classe de maternelle pour leur permettre :

- de se séparer en douceur,
- de découvrir l'école progressivement,
- de développer le langage,
- d'apprendre à vivre avec les autres.

Les places sont principalement réservées aux enfants du secteur scolaire de Jean Moulin. Cependant, en fonction des places disponibles, les enfants des autres secteurs scolaires peuvent être admis. L'inscription se fera sur liste d'attente.

Renseignements :

École Jean Moulin

Rue de la Planche - Vire

14500 Vire Normandie

Tél. 02 31 68 28 80

Espace Henry Lesage

14 rue Chênedollé - Vire CS70076

14502 Vire Normandie Cedex

Tél. 02 31 66 60 05 / enseignement@virenormandie.fr

Service Enseignement